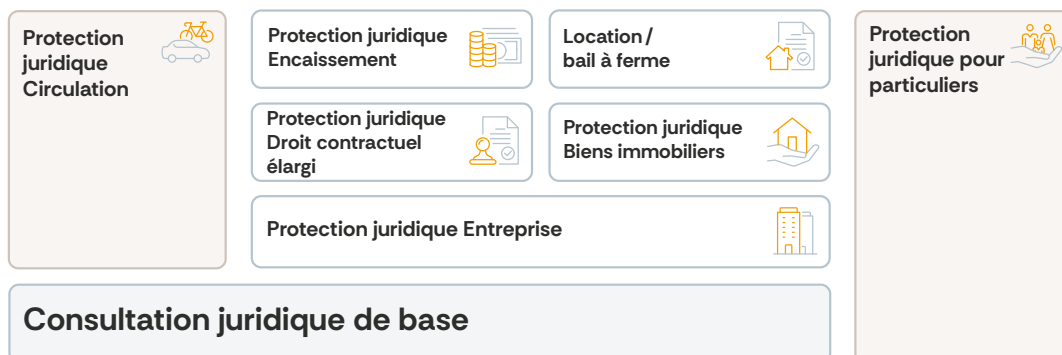


# Protection juridique pour les entreprises

## Modules de prestations



## Prestations

### Consultation juridique de base

- Couverture dans tous les domaines juridiques
- Pas de franchise
- Pas de délai d'attente
- Pas de valeur litigieuse minimale
- Somme d'assurance de CHF 5 000 par cas
- Prise en charge des frais d'avocats
- Aide en cas de recouvrement
- Renseignements sur la solvabilité
- Max. 3 consultations juridiques par année d'assurance
- Max. 3 consultations en matière de recouvrement par année d'assurance
- Couverture mondiale pour les consultations juridiques

### Protection juridique Entreprise

- Somme d'assurance jusqu'à CHF 1 million par cas
- Droit contractuel en tant que bénéficiaire d'une prestation inclus dans la couverture (p. ex. acheteur, client, mandant, etc.)
- Couverture mondiale

### Protection juridique Droit contractuel élargi

- Preneur d'assurance assuré en tant que fournisseur de prestations (p. ex. vendeur, fournisseur, mandataire, etc.)
- Somme d'assurance jusqu'à CHF 500 000 par cas
- Couverture dans toute l'Europe

### Frais assurés

#### Consultation juridique de base:

- Honoraires d'avocats

#### Autres modules complémentaires:

- Frais d'experts
- Frais de procédure et de justice
- Dépens dus à la partie adverse
- Frais de voyage en cas de comparution devant un tribunal étranger
- Frais de traduction
- Autres frais de procédure

### Protection juridique Encaissement

- Prise en charge du processus de recouvrement de créances pour le preneur d'assurance
- Somme d'assurance jusqu'à CHF 150 000 par cas
- Couverture dans toute la Suisse

### Protection juridique Bien immobiliers / Location / bail à ferme

- Pour les biens immobiliers qui sont de la propriété du client
- Somme d'assurance jusqu'à CHF 1 million par cas
- Achat / vente de biens immobiliers servant au but de l'exploitation inclus dans la couverture
- Contrats d'entreprise soumis à autorisation de construire inclus dans la couverture
- Location / bail à ferme de biens immobiliers assurable en option
- Couverture dans toute la Suisse

### Protection juridique Circulation

- Somme d'assurance généralement de CHF 1 million par cas
- Prise en charge intégrale des émoluments en relation avec des amendes
- Tous les véhicules immatriculés au nom de l'entreprise assurés – y compris pour les trajets privés
- Aucune liste de véhicules nécessaire
- Véhicules privés des collaborateurs sur le chemin du travail et lors de trajets professionnels également assurés
- Couverture dans le monde entier

### Avantages principaux

- Libre choix de l'avocat
- Pas de franchise
- Pas de valeur litigieuse minimale
- Gestion du contrat sans complication
- Combinaison possible avec une protection juridique pour les particuliers